



Paris, le 10 Septembre 2003

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 10 SEPTEMBRE 2003

Lors de la réunion du 10 Septembre 2003, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

A - Réponse aux saisines nouvelles.

1 – Projet Eléonor.

Saisie le 10 Juillet 2003 par le Président de Réseau Ferré de France du projet ELEONOR qui consiste en la réalisation d'une jonction souterraine de 2,5 km entre les voies du RER E à la gare Haussmann-St-Lazare et les voies de surface de St-Lazare à la gare du Pont Cardinet, la Commission nationale du débat public a décidé qu'il n'y avait pas lieu à débat public mais a recommandé au maître d'ouvrage d'engager une concertation avec le public intéressé par le projet.

Cette décision est motivée par les considérations suivantes :

- les intérêts et les enjeux économiques, sociaux et d'aménagement du territoire sont importants puisque la réalisation de ce projet permettrait d'assurer pour les deux régions de Normandie, d'une part l'accès aux gares du Nord et de l'Est, d'autre part, si le projet CDG Express se réalisait, la jonction avec le réseau TGV et l'accès à l'aéroport de Roissy ; il permettrait également de réaliser de façon différée la deuxième phase du réseau EOLE en direction de l'Ouest (prolongement vers la Défense, Versailles et St Nom-La-Bretèche),
- en revanche, les principales caractéristiques du projet ont déjà été fixées pour une large part par la déclaration d'utilité publique d'EOLE et enfin l'incidence territoriale du projet est limitée puisqu'il s'agit d'une jonction de 2,5 km pour l'essentiel souterraine et se situant sur des emprises relevant de Réseau Ferré de France.

Dans ces conditions, la concertation recommandée au maître d'ouvrage aurait un double volet :

- l'un, localisé à Paris et destiné au grand public, porterait principalement sur les impacts pendant les travaux ou ensuite en phase d'exploitation,

- l'autre, géographiquement plus large, toucherait les régions concernées par les perspectives de modification des dessertes ferroviaires et concernerait les acteurs institutionnels (collectivités locales, activités économiques, associations).

Compte tenu du lien entre ce nouveau projet et la réalisation éventuelle de la liaison CDG-Express, puisque l'un des objectifs essentiels du projet ELEONOR est la possibilité pour les régions normandes d'avoir accès au réseau interconnecté de lignes à grande vitesse et à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, la Commission nationale du débat public invite le maître d'ouvrage à n'engager cette concertation qu'à l'issue du débat public en cours sur CDG-Express et après publication par Réseau Ferré de France de sa décision quant au principe et aux modalités de poursuite du projet.

La Commission nationale du débat public demande enfin à Réseau Ferré de France de l'informer périodiquement des conditions de mise en œuvre de cette concertation.

2 – Projet de Tram-Train à la Réunion.

La Commission nationale a été saisie par le Président du Conseil régional de la Réunion le 11 Juillet 2003 d'un projet de transport en commun en site propre interurbain dit "tram-train" entre St Paul et St Benoît.

3 – Projet de nouvelle liaison routière sécurisée entre St Denis et l'Ouest de l'Île de la Réunion.

La Commission nationale a été saisie de ce projet par le Ministre de l'Équipement le 4 Août 2003.

La Commission nationale a constaté que chacun de ces dossiers faisait apparaître les liens étroits qui unissaient les deux projets ; elle a constaté également que les deux projets comportaient des enjeux d'importance nationale en matière de prévention des risques, protection de l'avifaune et du récif corallien et que, intégrés dans une stratégie unique, ils pouvaient constituer un enjeu significatif au regard de l'objectif national de modération de la croissance du trafic automobile.

La Commission nationale du débat public a donc pris deux décisions identiques : les deux projets doivent donner lieu à débat mais à un débat unique ; les deux maîtres d'ouvrage doivent se rapprocher pour présenter conjointement un complément de dossier faisant apparaître, d'une part, l'articulation et la complémentarité des deux projets comme réponse aux besoins de transport sur la côte Nord de l'Île de la Réunion, d'autre part, l'organisation qu'ils se donnent pour constituer un interlocuteur unique pour le public.

Au vue de ce complément de dossier la CNDP décidera de la modalité précise à donner à ce débat (débat public animé par une commission particulière, débat public confié au maître d'ouvrage, ou concertation recommandée au maître d'ouvrage).

B - Débats publics décidés.

1 - Projet de liaison "CDG Express".

Depuis le mois de Juillet, l'information sur ce projet a été mise à la disposition du public à la fois par la large diffusion (400 000 exemplaires) d'un document d'information et par la mise en ligne du site Internet.

Depuis le 25 Août, date d'ouverture du débat, la phase active d'information du public a commencé avec une nouvelle diffusion de documents à domicile, dans les entreprises et administrations, et dans un certain nombre de lieux publics (aéroport de Roissy, gares du Nord, de l'Est et du RER B). Elle sera marquée par une réunion publique générale "de lancement" le Samedi 13 Septembre, puis par une série de quatre colloques thématiques.

2 – Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas.

La conférence de presse d'ouverture du débat a eu lieu le Mardi 2 Septembre 2003 ; la première réunion publique s'est tenue à Toulouse le Lundi 8 Septembre avec une participation de 300 à 400 personnes ; le débat est désormais engagé selon le programme qui avait été soumis à la commission en juin dernier.

3 – Projet de contournement autoroutier de Bordeaux.

La Commission nationale du débat public, dans sa réunion du 2 Juillet dernier, avait fixé au 18 Septembre 2003 la date d'ouverture du débat sur le projet de contournement autoroutier de Bordeaux. Des éléments indépendants, liés au retard dans la désignation par appel d'offre de l'assistance à la Commission particulière du débat public, ont conduit la commission à retarder de 15 jours la date d'ouverture du débat et à la fixer au 2 Octobre 2003 sans modifier la date de fin du débat (15 Janvier 2004).

4 – Projet de liaison Lille-Amiens-Belgique.

Le débat sur ce projet a été décidé le 2 Avril dernier par la Commission nationale du débat public. Après avoir étudié le dossier du maître d'ouvrage et sur la proposition de M. Carrère, la Commission nationale du débat public a considéré le dossier comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

La commission en a approuvé le programme et le calendrier : ce débat se déroulera du 29 Septembre 2003 au 20 Janvier 2004 ; il sera organisé en trois grandes phases : d'information, d'approfondissement et de discussion, de synthèse. La commission a également approuvé les différents moyens prévus (site Internet, stands et exposition itinérante, cahiers d'acteurs...) qui garantiront l'information et l'expression du public.

Par ailleurs, la CNDP a complété la commission particulière du débat public par la nomination de M. Gachelin.

5 – Projet ITER en Provence.

En attendant la décision de la Commission Européenne sur le choix du candidat européen pour la réalisation de ce projet, la CNDP - qui a décidé de l'organisation d'un débat le 4 Juin 2003 et désigné M. Legrand comme Président de la CPDP - a nommé les membres de la commission particulière : Mme Michèle Attar, M. Yves François, Mme Isabelle Giri, M. Didier Houi, Mme Patricia Jean-Drouart, M. Hervé Le Guyader.

C – Questions diverses : Débat national sur la politique de l'eau.

Il est rappelé qu'au printemps dernier, la Commission nationale, à la demande de la Ministre de l'Ecologie et du développement durable, avait émis des recommandations quant à l'association du grand public à ce débat national puis avait désigné trois de ses membres pour participer au comité de pilotage.

Un compte-rendu des travaux de ce comité de pilotage et de l'avancement du débat a été présenté à la Commission nationale d'aujourd'hui.

Celle-ci, attachée à une méthode qui garantit la qualité et donc l'utilité de la participation du public, continuera à suivre attentivement l'organisation et le déroulement de ce débat national.

Yves MANSILLON